

des groupes FTP et FFI, même s'ils manquent d'armes et sont répartis inégalement sur le territoire. Certains groupes FFI sont encadrés et structurés par la gendarmerie comme dans le Morbihan ou la région de Redon.

Si après la percée d'Avranches, la pénétration américaine est rapide, les combats furent difficiles dans les ports-forteresse comme Saint-Malo et Brest (quarante-trois jours de siège avec des pertes s'élevant à près de 2 000 côté allié et 3 000 côté allemand). Pour l'auteur, ces combats longs et coûteux ont vraisemblablement conduit les Américains à ne pas chercher à prendre à tout prix les bases de Lorient et Saint-Nazaire, bien mieux défendues. Le résultat est connu : si l'essentiel de la région est libéré en septembre 1944, les poches de Lorient et Saint-Nazaire ne le sont qu'après la capitulation du 8 mai 1945, avec toutes les conséquences sur les civils « empochés » et sur les FFI.

Les mois de l'été 1944 ont vu non seulement des combats mais aussi les débuts de l'épuration extra-judiciaire, plus forte dans les zones de maquis qu'ailleurs. Cette question a fait l'objet de nombreux travaux universitaires et Christian Bougeard peut s'appuyer sur eux pour mieux en mesurer l'impact. Entre septembre 1944 et le retour des derniers déportés (juillet 1945), c'est aussi le retour de la légalité républicaine politiquement et judiciairement puisque l'épuration s'effectue dans un cadre légal avec les cours de justice et les chambres civiques, sans oublier la confiscation des biens illicites. Enfin, l'auteur aborde dans son dernier chapitre la mémoire de cette guerre en Bretagne.

Par rapport aux ouvrages antérieurs sur le même sujet, outre l'apport de travaux plus récents, l'ouvrage comprend une riche iconographie puisée à toutes les sources publiques et privées ; de nombreuses photos sont inédites.

Il est dommage que cet ouvrage, neuf sur bien des points et novateur par son iconographie, soit entaché par des coquilles : amiral Reader pour Raeder, Maurice Pourrier pour Fourrier (p. 101), Drouillard pour Drouillas (p. 118).

Quoi qu'il en soit, cette synthèse illustrée vient à son heure, en ces temps de commémoration.

Jacqueline SAINCLIVIER

Alain QUILLÉVÉRÉ, *Bals clandestins pendant la Seconde Guerre mondiale*, préface de Pascal ORY, Morlaix, Skol Vreizh, 2014, 287 p., ill. n. b. et coul.

Cet ouvrage d'Alain Quillévééré est un travail universitaire de master, dirigé par Denis Peschanski et soutenu devant l'université de Paris-1 Sorbonne. L'auteur n'en est pas à son coup d'essai puisqu'il avait déjà publié, chez le même éditeur, *Alfred Bihan 1917-1945. Itinéraire d'un Trégorois mort en déportation*, dont un film documentaire a été tiré.

Le sujet des « bals clandestins », terme utilisé par les autorités car les bals publics et même privés sont officiellement interdits en France de mai 1940 à mars 1945, a encore été très peu exploré. Cet ouvrage s'inscrit dans la lignée des travaux pionniers de Jean-Michel Guilcher sur la danse en Basse-Bretagne. Soulignons d'emblée que son titre est un peu trompeur puisque toute la première partie « Danser avant-guerre 1936-1939 » concerne la période antérieure à l'Occupation et que l'étude porte exclusivement sur le département des Côtes-du-Nord. Elle s'appuie au départ sur deux cartons des Archives départementales des Côtes-d'Armor et une quinzaine d'entretiens avec des musiciens et des danseurs. Les sources sont constituées de 400 procès-verbaux surtout de la gendarmerie et quelques rapports de police, rendant compte de 347 bals repérés et verbalisés, mais l'auteur s'appuie aussi sur les sources diocésaines et la presse. Il insiste sur le fait que, pendant la guerre, ces bals sont nombreux, les forces de répression n'en saisissant qu'une toute petite partie.

Alain Quillévére dresse d'abord un indispensable tableau des bals avant la guerre en montrant que dans une société encore très rurale, la pratique est régulière et très répandue à l'occasion des fêtes de village, des fêtes familiales allant des noces aux grands travaux agricoles et au pilage d'aires. Aller au bal et danser fait partie des principaux loisirs des jeunes gens de ce temps. Le phénomène est particulièrement développé dans les régions côtières et les stations balnéaires où sont concentrés les « dancings », en particulier dans le Trégor. La presse permet de saisir la fréquence de ces soirées dansantes, par exemple, autour de Tréguier. Le réseau recensé et cartographié des salles de danse, dédiées ou éphémères, traduit un maillage dense sur le littoral et à proximité des villes. Les salles privées y sont nombreuses, car c'est une activité lucrative aussi bien pour les exploitants que pour les musiciens. L'auteur s'est aussi intéressé aux principaux groupes et orchestres (soixante-dix repérés) et à leur aire d'activité qui est fonction de leur notoriété. Leurs noms dénotent les modes musicales et l'influence de la musique d'Outre-Atlantique (le Marcel's Jazz ou le Paimpol-Jazz ...). La palme revient aux frères Guillois qui ont animé 174 bals de janvier 1936 à août 1939. Dans les campagnes, y compris bretonnantes, et sous la pression des jeunes générations, musiques et danses modernes (paso-doble, fox-trot, tango) ont supplanté la musique bretonne « traditionnelle » (avec biniou et bombarde) et les danses collectives. L'extension de l'équipement de la Tsf contribue à la diffusion des danses en couple au grand dam du clergé catholique chargé par M^{sr} Serrand de surveiller ses ouailles. La morale chrétienne n'est jamais loin de la politique. Ainsi, répondant au *Questionnaire pour la visite canonique des paroisses*, le curé de Saint-Gelven déplore le 17 avril 1936 que « les caractères ont fléchi devant l'assaut laïque, le mirage économique socialiste » et il attribue la perversion des mœurs à « la furie de la danse, ou plutôt des danses modernes ». L'auteur consacre d'ailleurs un intéressant chapitre à ce « long combat de l'Église » en analysant les réponses aux questions sur l'évolution de la pratique religieuse et sur les mœurs. La hiérarchie condamne ces danses

nouvelles qui électrisent les corps. Et les recteurs doivent appliquer des sanctions, cartographiées par l'auteur, contre les tenanciers de salles de danse. Mais beaucoup constataient leur impuissance dans les années 1930.

La seconde partie porte sur « Le temps de la clandestinité (1940-1945) », quand les bals sont interdits par le régime de Vichy, mais parfois autorisés par les Allemands lors de mariages ou de fêtes locales. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, l'inflation réglementaire de Vichy (arrêtés, circulaires) est considérable. Si la législation a été mise en place en 1938-1939, elle est durcie à partir de 1940 et strictement appliquée par le préfet Feschotte, un préfet vichyste, sous la tutelle de l'occupant. Dans le cadre de l'idéologie de retour à l'ordre moral de la Révolution nationale, après les prétendus excès du Front populaire, les bals ne sont-ils pas « des spectacles immoraux » provoquant des « excitations malsaines » selon le message du maréchal Pétain du 5 mars 1942 ? Pourtant les procès-verbaux de gendarmerie, incomplets puisqu'il manque les archives de neuf brigades, font apparaître un mouvement de grande ampleur dans les campagnes bretonnes avec un maximum de 200 bals verbalisés en 1943 sur les 440 bals connus avec 191 musiciens recensés. La typologie fait apparaître un tiers de bals organisés pour se divertir et gagner un peu d'argent, un quart pour arrondir les fins de mois des organisateurs ou des musiciens, un quart lors de fêtes familiales et agricoles. Ces bals cartographiés par cantons se déroulent à peu près partout, surtout le dimanche (64 %), l'après-midi, en soirée et même paradoxalement tard dans la nuit en dépit du couvre-feu. 12 % ont lieu en plein air, 30 % dans des lieux inhabités à l'écart des bourgs et des fermes mais aussi dans des débits de boisson et restaurants (19 %) ou chez l'organisateur (28,3 %). Plus ou moins spontanés ou répercutés par le bouche-à-oreille, ces regroupements attirent les jeunes de la commune qui veulent continuer à vivre et à se distraire. L'assistance est évaluée pour 248 bals : dans la moitié des cas, elle est de plus de cinquante personnes et dépasse la centaine dans 20,5 % autant que les gendarmes puissent le savoir car, avertis par des guetteurs, beaucoup de jeunes gens se dispersent à leur arrivée. L'auteur s'est intéressé aux 284 organisateurs de bals épinglés dont quatre-vingt-trois femmes. Ce sont essentiellement des cultivateurs, des artisans, des débitants de boissons. On retrouve la même sociologie pour les 154 musiciens identifiés qui sont jeunes (la vingtaine), tout comme les danseuses et danseurs. Dans la continuité des pratiques musicales du bal musette, la guerre permet un renouvellement du vivier des musiciens amateurs car ceux qui étaient connus avant guerre ne prennent guère de risques.

La troisième partie, tout à fait intéressante, porte sur les forces de répression montrant le rôle déterminant des préfets dans la traque de ces délinquants d'un type nouveau, les amoureux de la danse. Il est d'ailleurs paradoxal que le plus acharné, Jacques Feschotte (mai 1940- avril 1943), soit lui-même musicologue marié à une épouse cantatrice, auteur de nombreux articles et ouvrages sur la musique dont un « Que sais-je ? », *Histoire du music-hall* publié en 1965... Fervent défenseur de

la Révolution nationale, il suit personnellement la répression des bals clandestins, rappelant aux maires leurs responsabilités. Quelques-uns font du zèle quand beaucoup d'autres préfèrent fermer les yeux et ne pas entendre le son de l'accordéon. La gendarmerie est chargée de l'application de cette police des mœurs, bénéficiant parfois de la délation de voisins ou de jaloux. Mais plus la guerre avance, moins ils sont enthousiastes, à part quelques zélés collaborateurs comme le lieutenant Flambard qui traque aussi bien les résistants que les bals dans la région de Guingamp et dans le Centre-Bretagne. Le commandement départemental de la gendarmerie déplore d'ailleurs une dégradation de l'image de l'arme, surtout à partir de 1943, quand il lui faut rechercher les réfractaires au STO protégés par la population. L'intrusion est d'autant plus gênante quand l'occupant lui-même a autorisé la tenue de certains bals, remettant en cause les autorités de Vichy et les lois françaises. Le dernier chapitre recense les formes de répression qui ont frappé au moins 527 personnes, répression judiciaire, fiscale (amendes et frais de justice à payer, assez légères en général) et administrative : confiscation de quarante-quatre instruments de musique de 1942 à 1945, rares cas de fermeture d'établissements (neuf sur 3 726 débitants recensés en 1936) pour ce motif. L'internement administratif fut plus rare encore (un à deux mois), ne touchant que quatre personnes dans deux affaires.

Cet ouvrage d'Alain Quillévéry, qui s'inscrit dans le champ de l'histoire culturelle et montre la pénétration des modes urbaines (la danse en couple) dès avant la guerre, défriche de manière approfondie un aspect essentiel de la culture populaire et du divertissement de la jeunesse qui ne s'embarrasse pas des interdits d'un régime qui voudrait contrôler les mœurs et les corps, même en pays occupé. En dépit des risques, minimes il est vrai, cette jeunesse bretonne transgresse l'ordre établi aussi bien par l'État français que par l'Église catholique. Au-delà des bals et des fêtes des journées de la Libération, les interdictions demeurent sous le gouvernement provisoire, presque jusqu'à la capitulation allemande. Il est vrai qu'avec les poches de l'Atlantique, la guerre se poursuit en Bretagne.

Christian BOUGEARD

Anne-Marie QUENETTE, *Jean Quenette. Avocat, député, combattant, préfet-résistant, acteur économique. Un Lorrain dans le xx^e siècle*, Strasbourg, Éd. du quotidien, 2014, préface du général Marcel Bigeard, avant-propos de Jacques Alexandre, postface du général Patrick Jardin, 414 p., ill. n. b. et coul.

L'auteure, avocate, est la fille de Jean Quenette (1903-1971), préfet de Rennes de 1942 à 1943 ; c'est un livre d'hommage filial, très admiratif. Par le ton employé, les adjectifs utilisés, Jean Quenette est présenté comme le meilleur ou le précurseur, et c'est un plaidoyer permanent pour son attitude pendant la guerre. Pourtant, Anne-Marie Quenette affirme au début de l'introduction (p. 13) que son livre « n'est